



Communiqué
Pour diffusion immédiate

RIDEAU se dissocie d'une décision du Ministère de la Culture

L'association des diffuseurs de spectacles réclame que toute intervention
s'appuie sur une réelle évaluation des dossiers de ses membres

Montréal, le 19 juin 2012 – Le président et la directrice générale de RIDEAU ayant siégé à titre d'experts à la Table de concertation sur la diffusion des arts de la scène tiennent à signaler que l'organisme se dissocie des actions prises par le ministère de la Culture des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF) à la suite du dépôt du rapport de la Table. Les actions prises par la ministre St-Pierre encadrent le renouvellement du plan triennal du programme *Aide au fonctionnement pour les diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène*. Rappelons que la Table de concertation avait été créée en 2008 par la ministre Saint-Pierre qui lui attribuait un rôle-conseil en matière de diffusion des arts vivants.

Dans les suites du dépôt du rapport, RIDEAU a appris que des organismes de diffusion allaient subir des baisses de financement. Or, malgré les demandes répétées des représentants de RIDEAU, le MCCCF a refusé une fois de plus de procéder à une réelle évaluation du travail des organismes de diffusion en fin de plan triennal et basera ses compressions uniquement sur les chiffres fournis par ces organismes à l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, en vertu du nombre de spectacles présentés. Il faut savoir que le Ministère attribue une catégorie aux organismes soutenus selon le nombre de spectacles présentés dans les disciplines dites à risque, soit le théâtre, la danse, la musique et la chanson.

C'est donc dire que les évaluations des organismes ne se font qu'en matière de quantité de spectacles, en vertu des normes déterminées par le Ministère pour chaque catégorie de diffuseurs soutenus, et que tout le travail des diffuseurs en matière notamment de développement de public et de médiation culturelle n'est nullement pris en compte.

« C'est bien mal connaître notre profession que de prendre une telle mesure, lance le président de RIDEAU, Jean-Pierre Leduc, et bien mal mesurer la réalité économique dans laquelle évolue nos organismes, alors que la diffusion des arts de la scène n'a connu qu'une injection réelle de moins de 2 M\$ de crédits additionnels en dix ans pour le fonctionnement des organismes. À l'heure actuelle, alors que se multiplient les actions pour mieux rejoindre les publics, que plusieurs organismes travaillent hors les murs et s'ingénient à trouver des façons de soutenir le développement des disciplines, RIDEAU considère qu'aucun de ces organismes n'a trop d'argent pour remplir cet essentiel mandat de porter la création vers les publics. »

RIDEAU a également appris que la ministre Christine St-Pierre a décidé de créer un fonds de modulation régionale avec les sommes retranchées aux organismes, auxquelles seraient additionnés des crédits supplémentaires. Toutefois, un mois après la communication officielle de la ministre et à quelques jours de la date butoir du dépôt des demandes de soutien, nul ne connaît la somme qui sera investie dans ce fonds. Ce que l'on sait par contre, c'est que cette enveloppe sera répartie dans les régions et appliquée, en principe, en fonction de critères définis par les réalités régionales. Le Ministère refuse cependant de baliser de façon claire l'attribution de ces sommes, prétextant que la souplesse donnera de meilleurs résultats. Ce fonds soutiendra des projets spéciaux et ne sera pas récurrent, puisque son enveloppe provient en partie des compressions imposées à certains organismes.

« Ces coupes sont inacceptables. Bien que RIDEAU endosse la position qui veut que les organismes respectent les critères du programme, nous considérons qu'il faut une réelle évaluation des dossiers pour bien comprendre

l'environnement dans lequel évoluent les organismes, indique Colette Brouillé, vice-présidente aux affaires publiques de RIDEAU. S'il doit ensuite y avoir des ajustements, c'est à la hausse. »

RIDEAU réclame depuis plusieurs années une augmentation substantielle du budget dédié à la diffusion des arts de la scène, qui permettrait de gérer une enveloppe modulée en fonction du plan d'action des diffuseurs, clairement paramétrée, équivalant à 20 % de l'enveloppe globale du programme.

- 30 -

Source : Marlène Morin - 514 598-8024 poste 224 - mmorin@rideau-inc.qc.ca

Relations de presse : Bérubé & Geoffroy Communications
Monique Bérubé ~ 514 723-4943 ~ monique.berube44@sympatico.ca
Benoit Geoffroy ~ 514 722-9888 ~ bgeoffroy@videotron.ca